

**FORMULAIRE DE DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS DE PRÉVENTION
DES RISQUES NATURELS MAJEURS**

**Subvention relative aux études et travaux de réduction de la vulnérabilité imposés
par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (ETPPR)
au titre du III de l'article L. 561-3 du code de l'environnement**

Les plans de prévention des risques naturels (PPRN) approuvés peuvent rendre obligatoire des mesures sur les biens existants exposés aux risques (L. 562-1 II. 4° du code de l'environnement). Dans le cas où un PPRN impose des études ou travaux de ce type, le fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM) peut être mobilisé pour contribuer au financement de ces mesures.

En application de l'article 5 du décret n°2018-514, aucun commencement d'exécution du projet¹ ne doit être opéré avant la date de réception de la demande de subvention.

1. IDENTIFICATION DU DEMANDEUR DE LA SUBVENTION

Si le bénéficiaire est une personne morale :

Nom de l'organisme ou du bailleur :

Type d'organisme : (SA, SARL, collectivité...)

N° SIRET :

attribué par l'INSEE lors d'une inscription au répertoire national des entreprises

Nombre d'employés de l'entreprise : (Si le bien concerné est à usage professionnel)

Adresse du siège social de l'organisme ou adresse du bailleur :

Code postal : Commune :

Si le bénéficiaire est un particulier :

Civilité : ☐ Madame ☐ Monsieur

NOM, Prénom :

Adresse :

Code postal : Commune :

Téléphone :

Mél :

Date de naissance* :

Commune de naissance* :

¹ - Le commencement se détermine à compter du premier acte juridique qui lie le bénéficiaire de l'aide au fournisseur ou au prestataire : bon de commande, devis signé, engagement écrit...

Pays de naissance* :

** Données nécessaires pour le renseignement du logiciel de gestion budgétaire du Fonds de prévention des risques naturels majeurs*

2. LE CAS ÉCHÉANT, IDENTIFICATION DU REPRÉSENTANT LÉgal OU DU MANDATAIRE

Civilité : ☐ Madame ☐ Monsieur

NOM, Prénom :

Adresse :

Code postal : Commune :

Téléphone :

Mél :

Date de naissance* :

Commune de naissance* :

Agissant en tant que : ☐ représentant légal du bénéficiaire ☐ mandataire du bénéficiaire.

3. CONTEXTE DU PROJET

Référence précise du PPRN :

Date d'approbation du PPRN :

Types de risques naturels concernés par le PPRN :

Référence et énoncé de l'article concerné du règlement :

4. DESCRIPTION DU PROJET

Intitulé du projet :

Localisation du projet

• Adresse :

• Code postal :

Commune :

Date prévisionnelle de début de réalisation du projet :

(format JJ / MM/ AAAA) :

Date prévisionnelle de fin de réalisation du projet :

(format JJ / MM/ AAAA) :

Description sommaire du projet :

5. DÉTAIL ET MONTANTS DES DÉPENSES PRÉVUS ET MONTANT DE L'AIDE DEMANDÉE

Il convient de joindre au présent formulaire un devis daté non signé relatifs aux études ou travaux objets de la demande de subvention, présentant le coût des mesures et leur description.

Rappel : Le taux maximal d'aide au titre du FPRNM est de :

- 80 % des dépenses éligibles réalisées sur des biens à usage d'habitation ou à usage mixte. La contribution du fonds ne peut toutefois pas dépasser 36 000 euros par bien ni être supérieure à 50 % de la valeur vénale du bien ;
- 40 % pour les biens utilisés dans le cadre d'activités professionnelles employant moins de 20 salariés, dans la limite de 10 % de la valeur vénale ou estimée de chaque bien.

Nature de la dépense	Montant en € T.T.C en € H.T (si le demandeur est une collectivité qui récupère la TVA)
TOTAL	
MONTANT DE L'AIDE DEMANDÉE AU TITRE DU FPRNM	

Valeur vénale ou estimée du (des) bien(s) à usage d'habitation (joindre les pièces justificatives) :

6. ENGAGEMENTS ET SIGNATURE DU DEMANDEUR

Je soussigné(e) (NOM, Prénom) :

demande à bénéficier d'une subvention au titre du Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM)

atteste sur l'honneur :

- le cas échéant, avoir pouvoir pour représenter le demandeur dans le cadre de la présente demande d'aide ;
- que les informations ou données portées dans la présente demande d'aide ou provenant d'un système d'échange de données mentionné à l'article L. 113-12 du code des relations entre le public et l'administration, notamment celles relatives aux demandes de subventions déposées auprès d'autres financeurs publics ainsi que, le cas échéant, l'approbation du budget par les instances statutaires, sont exactes et sincères ;
- le cas échéant, que l'organisme bénéficiaire de l'aide est à jour de ses obligations légales, administratives, sociales, fiscales et comptables ;
- le cas échéant, que l'entreprise bénéficiaire de l'aide n'est pas en liquidation judiciaire ou n'est pas en procédure de sauvegarde ou de redressement judiciaire ne disposant pas d'un plan arrêté par le tribunal ;
- que ce projet n'a pas reçu à ce jour de commencement d'exécution, et n'aura pas reçu de commencement d'exécution avant la date de réception par l'administration de la présente demande d'aide (le commencement se détermine à compter du premier acte juridique qui lie le bénéficiaire de l'aide au fournisseur ou au prestataire : bon de commande, devis signé, engagement écrit...) ;

m'engage à :

- fournir au service instructeur les documents nécessaires à l'instruction de mon dossier ;
- utiliser la subvention qui m'est allouée pour la mise en œuvre du projet mentionné dans la partie 4 ci-dessus ;
- conserver ou fournir tout document permettant de vérifier l'exactitude de la présente déclaration, demandé par l'autorité compétente, pendant dix années à compter du versement de l'aide demandée dans le présent formulaire ;
- accepter et faciliter les contrôles ;

suis informé(e) que :

- en cas d'irrégularité ou de non-respect de mes engagements, je devrai rembourser en tout ou partie les sommes perçues, sans préjudice des autres poursuites et sanctions prévues dans les textes en vigueur.

Fait à

le

Signature du demandeur

Si les travaux sont exécutés par un exploitant ou un gestionnaire locataire des biens, le dossier de demande d'aide comprend en outre une déclaration sur l'honneur du locataire selon laquelle le propriétaire ne s'est pas opposé aux travaux et n'a pas déclaré les entreprendre lui-même.

7. MENTION LÉGALE

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique à ce formulaire. La fourniture des données qu'il contient est obligatoire. La loi vous donne droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant, en vous adressant au service auquel vous transmettez ce formulaire.

RÉCAPITULATIF DES PIÈCES À JOINDRE AU FORMULAIRE DE DEMANDE DE SUBVENTION

1. Un plan de localisation de l'unité foncière du bien concerné ;
2. Une attestation de contrat d'assurance mentionné au premier alinéa de l'article L125-1 du code des assurances en cours de validité pour les biens concernés ;
3. Un devis daté non signé , présentant le coût des mesures et leur description ; ;
4. Une estimation datée de moins d'un an de la valeur vénale des biens concernés, établie par le propriétaire, un notaire ou un professionnel de l'immobilier;
5. *En cas de sinistre déjà survenu :*
 - 5.1. Une attestation de l'entreprise d'assurance du propriétaire indiquant le montant des indemnités versées au titre de la garantie contre les effets des catastrophes naturelles et la nature des travaux de remise en état pour lesquels ces indemnités ont été versées ;
 - 5.2. La copie des factures d'entreprises ayant réalisé ces travaux ou, dans le cas où ces travaux n'ont pas été réalisés, un devis détaillé permettant d'identifier les travaux de remise en état susceptibles de contribuer à la réalisation des opérations, études et travaux de prévention et le surcoût éventuel généré par ces derniers ;
6. *Dans le cas où la demande de subvention est formulée par un mandataire professionnel régi par la loi du 2 janvier 1970, dite loi « Hoguet » :*
 - 6.1. Une photocopie du mandat de gestion ;
 - 6.2. Une photocopie de la carte professionnelle ;
 - 6.3. Le cas échéant, la répartition entre les différents bénéficiaires du financement public demandé ;
7. *Dans le cas où la demande de subvention est formulée par un mandataire non professionnel :*
 - 7.1. Une procuration sous seing privé dûment signé ou procuration autorisant un mandataire à prendre tous les engagements, à déposer le dossier et à recevoir, pour le compte du propriétaire, de l'exploitant ou du gestionnaire tout courrier envoyé par lui ;
 - 7.2. Le cas échéant, la répartition entre les différents bénéficiaires du financement public demandé ;
8. *Dans le cas où les études ou travaux intéressent des biens d'activité professionnelle :*

Une attestation de la chambre d'agriculture, de la chambre de commerce et d'industrie, de la chambre des métiers ou de tout autre organisme chargé de la tenue d'un registre de publicité légale indiquant la nature de l'activité exercée, son régime juridique et le nombre de salariés employés par la personne physique ou morale concernée à la date de la demande de subvention conformément à l'article L. 130-1 du code de la sécurité sociale et datée de moins d'un an ;
9. *Dans le cas où les travaux sont exécutés par un exploitant ou un gestionnaire locataire des biens :* une déclaration sur l'honneur du locataire selon laquelle le propriétaire ne s'est pas opposé aux travaux et n'a pas déclaré les entreprendre lui-même ;
10. *Dans le cas où la demande de subvention est formulée par une collectivité territoriale :* Une copie de la délibération de la collectivité autorisant le projet envisagé ;
11. *Lorsque le demandeur est un particulier :* une copie de la pièce d'identité.
12. Un Relevé d'Identité Bancaire.

RAPPEL DES CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ A UNE SUBVENTION DU FPRNM DES ÉTUDES ET TRAVAUX DE RÉDUCTION DE LA VULNÉRABILITÉ IMPOSÉS PAR UN PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS PRÉVISIBLES

- Tout risque faisant l'objet d'un plan de prévention des risques naturels (PPRN) approuvé peut être concerné par ce financement (hors retrait-gonflement des argiles).
- Les personnes bénéficiaires de ce financement sont les personnes physiques ou morales propriétaires, exploitants ou utilisateurs des biens concernés, sous réserve, lorsqu'il s'agit de biens à usage professionnel, qu'elles emploient au total moins de vingt salariés, selon les modalités prévues à l'article L.130-1 du code de la sécurité sociale (calculé comme le nombre d'employés de l'entreprise et non comme le nombre de personnes présentes sur le site faisant l'objet de travaux).
- Ce financement bénéficie aux constructions ou ouvrage à usage d'habitation ou utilisés dans le cadre d'activité professionnelle (moins de 20 salariés) :
- situés dans les zones mentionnées au 1° et au 2° du II de l'article L. 562-1 du code de l'environnement d'un PPRN approuvé ;
- existants à la date d'approbation du PPRN ;
- couverts par un contrat d'assurance incluant la garantie catastrophes naturelles.
- Les études et travaux proposés doivent être rendus obligatoires par le PPRN.

RAPPEL DES ÉTAPES DE LA PROCÉDURE

(décret n°2018-514 du 25 juin 2018 relatif aux subventions de l'État pour des projets d'investissement)

A – RÉCEPTION DU DOSSIER

Délivrance au pétitionnaire d'un accusé de réception. Aucun commencement du projet ne peut être opéré avant la date de réception de la demande de subvention.

B - RECEVABILITÉ DU DOSSIER

Lettre de l'administration au pétitionnaire dans un délai maximum de 2 mois² à compter de la date de dépôt. Cette lettre ne vaut pas promesse de subvention.

C - INSTRUCTION DE LA DEMANDE

Délai maximum de 8 mois à compter de la date de réception de la demande de subvention.

► si avis favorable, notification par courrier de l'arrêté préfectoral d'attribution de subvention. Le pétitionnaire dispose d'un délai de 2 ans pour commencer les opérations.

Le pétitionnaire informe le service instructeur du commencement d'exécution des opérations.

Le versement de la subvention est effectué sur justification de la réalisation du projet et de la conformité de ses caractéristiques avec celles visées par la décision attributive.

Le pétitionnaire dispose d'un délai de 12 mois à compter de la date prévisionnelle d'achèvement du projet, indiquée dans la présente demande de subvention et reprise dans l'acte attributif de subvention, pour déclarer l'achèvement des opérations. Aucun paiement ne peut intervenir si ce délai n'est pas respecté.

► si avis défavorable, notification par courrier du refus d'attribution de subvention.

² Ce délai est interrompu lors des demandes de pièces complémentaires
Formulaire_ETPPRN_2026.ott